



---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 MARS 2023

---

MAIRIE DE DORMANS

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans.

**Date de convocation** : 24 mars 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 22

**Nombre de conseillers présents** : 14

**Nombre de votants** : 18

**Etaient présents** :

Mmes Pauline ACCARIES, Véronique BULLIARD, Florence DOUCET, Annie GALBY, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Isabelle MICHELET

MM., Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

**Procurations** :

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

**Etaient excusés** :

Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICALET

MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE

**Secrétaire de séance** : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

**Le quorum est atteint, la séance débute à 18h30.**

**Procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance**

- Point n°1 : Adhésion à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire
- Point n°2 : Comptes Financiers Uniques 2022 : budget général et budgets annexes
- Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – budget général
- Point n°4 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – budget camping
- Point n°5 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – budget maison de la petite enfance
- Point n°6 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – budget maison de santé
- Point n°7 : Budget primitif budget général – exercice 2023
- Point n°8 : Budget primitif camping – exercice 2023
- Point n°9 : Budget primitif maison de la petite enfance – exercice 2023
- Point n°10 : Budget primitif maison de santé – exercice 2023
- Point n°11 : Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023

## Délibération n°23-033 – Adhésion à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire

Rapporteur : Michel COURTEAUX

Considérant le fait que la commune est un lieu privilégié dans la Marne pour la commémoration du souvenir de la Première Guerre Mondiale,

Considérant le fait que la commune de Dormans s'est vue attribuer en 1919 la Croix de Guerre, résultat de son attitude héroïque durant la première guerre mondiale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'adhérer à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire et adopte le coût de la cotisation qui s'élève à 50 Euros pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité,

## Délibération n°23-034 – Comptes Financiers Uniques 2022 : budget général et budgets annexes

Rapporteur : Isabelle MICHELET

Arrivée de Monsieur Ludovic WELCHE, conseiller municipal

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19

Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans, a quitté la séance lors du vote des comptes financiers uniques 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle MICHELET, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022 dressé par M. Michel COURTEAUX, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1 ° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	2 630 856.27€	2 879 876.21€	249 019.94€
	Résultats antérieurs (2021) reportés	0.00€	1 137 423.84€	1 137 423.84€
	Résultats à affecter			<b>1 386 443.78€</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	571 714.06€	870 139.49€	298 425.43€
	Solde antérieur (2021) reporté	- 420 601.79€	0.00€	- 420 601.79€
	Solde global d'exécution			<b>- 122 176.36€</b>
<b>Résultat de clôture de 2022</b>				<b>1 264 267.42€</b>
Reste à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€
	Investissement	- 101 264.15€	0.00€	- 101 264.15€
<b>Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)</b>				<b>1 163 003.27€</b>

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE CAMPING</b>		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	163 720.80€	164 942.89€	1 222.09€
	Résultats antérieurs (2021) reportés	0.00€	160.70€	160.70€
	Résultats à affecter			<b>1 382.79€</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	0.00€	0.00€	0.00€
	Solde antérieur (2021) reporté	0.00€	0.00€	0.00€
	Solde global d'exécution			<b>0.00€</b>
<b>Résultat de clôture de 2022</b>				<b>1 382.79€</b>
Reste à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€
	Investissement	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)</b>				<b>1 382.79€</b>

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE MAISON DE LA PETITE ENFANCE</b>		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	464 306.53€	457 998.60€	- 6 307.93€
	Résultats antérieurs (2021) reportés	0.00€	10 433.61€	10 433.61€
	Résultats à affecter			<b>4 125.68€</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	3 270.78€	678.46€	- 2 592.32€
	Solde antérieur (2021) reporté	- 486.56€	0.00€	- 486.56€
	Solde global d'exécution			<b>- 3 078.88€</b>
<b>Résultat de clôture de 2022</b>				<b>1 046.80€</b>
Reste à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€
	Investissement	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)</b>				<b>1 046.80€</b>

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE MAISON DE SANTE</b>		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	64 649.02€	99 324.16€	34 675.14€
	Résultats antérieurs (2021) reportés	0.00€	10.18€	10.18€
	Résultats à affecter			<b>34 685.32€</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	41 237.86	86 184.53€	44 946.67€
	Solde antérieur (2021) reporté	- 79 406.11€	0.00€	- 79 406.11€
	Solde global d'exécution			<b>- 34 459.44€</b>
<b>Résultat de clôture de 2022</b>				<b>225.88€</b>
Reste à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€
	Investissement	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)</b>				<b>225.88€</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité,*

### **Délibération n°23-035 – Affectation des résultats de l'exercice 2022 – budget général**

Rapporteur : Pierre SABLON

Le conseil municipal rappelle à l'assemblée qu'elle a :

par délibération en date du 29 mars 2023, approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global d'un montant de : 1 386 443.78€uros
- la section d'investissement fait apparaître :  
un solde d'exécution global de : 122 176.36€uros  
auquel s'ajoute un solde de restes à réaliser de 101 264.15€uros  
entraînant un besoin de financement de : 223 440.51€uros

Dans ces conditions :

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,
- Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de : 275 175€uros.

L'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter sur le budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- en dépense d'investissement (compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de : 122 176.36€uros auquel se soustrait le résultat de la régie de transport la somme de 61 815.50€ (résultat positif) soit un total de – 60 360.86€
- en recette d'investissement d'affecter en réserve (excédents de fonctionnement capitalisés – compte 1068) la somme de : 223 440.51€uros
- en recette de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté) la somme de : 1 163 003.27€uros auquel s'ajoute le résultat de la régie de transport la somme de 18 483.37€ soit un total de 1 181 486.64€

*Adopté à l'unanimité,*

### **Délibération n°23-036 – Affectation des résultats de l'exercice 2022 – budget camping**

Rapporteur : Pierre SABLON

Le conseil municipal rappelle à l'assemblée qu'elle a :

par délibération en date du 29 mars 2023, approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global d'un montant de : 1 382.79€uros
- la section d'investissement fait apparaître :  
un solde d'exécution global de : 0€uros  
aucun solde de restes à réaliser  
n'entraînant aucun besoin de financement

Dans ces conditions :

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,  
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,  
Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de : 0€uros,

L'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- en recette d'investissement (compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de : 0€uros
- en recette de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté) la somme de : 1 382.79€uros

*Adopté à l'unanimité,*

#### **Délibération n°23-037 – Affectation des résultats de l'exercice 2022 – budget maison de la petite enfance**

Rapporteur : Pierre SABLON

Le conseil municipal rappelle à l'assemblée qu'elle a :

par délibération en date du 29 mars 2023 approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global d'un montant de : 4 125.68€uros
- la section d'investissement fait apparaître :  
un solde d'exécution global de : - 3 078.88€uros  
aucun solde de reste à réaliser  
entraînant un besoin de financement de : 3 078.88€uros

Dans ces conditions :

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,  
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,  
Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de : 2 909€uros

L'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- en dépense d'investissement (compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de : 3 078.88€uros
- en recette d'investissement d'affecter en réserve (excédents de fonctionnement capitalisés – compte 1068) la somme de : 3 078.88€uros
- en recette de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté) la somme de : 1 046.80€uros

*Adopté à l'unanimité,*

#### **Délibération n°23-038 – Affectation des résultats de l'exercice 2022 – budget maison de santé**

Rapporteur : Pierre SABLON

Le conseil municipal rappelle à l'assemblée qu'elle a :

par délibération en date du 29 mars 2023, approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global d'un montant de : 34 685.32 €uros
- la section d'investissement fait apparaître :  
un solde d'exécution global de : - 34 459.44€uros  
aucun solde de reste à réaliser  
entraînant un besoin de financement de : 34 459.44€uros

Dans ces conditions :

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,  
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,  
Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de : 30 663€uros

L'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- en dépense d'investissement (compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de : 34 459.44€uros.
- en recette d'investissement d'affecter en réserves (excédents de fonctionnement capitalisés – compte 1068) la somme de : 34 459.44€uros
- en recette de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté) la somme de : 225.88€uros

*Adopté à l'unanimité,*

### **Délibération n°23-039 – Budget primitif budget général – exercice 2023**

Rapporteur : Pierre SABLON

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 4 166 684€ en section fonctionnement
- 1 668 033€ en section investissement

Adopté (POUR 18, CONTRE 1, ABSTENTION 0),

### **Délibération n°23-040 – Budget primitif camping – exercice 2023**

Rapporteur : Pierre SABLON

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 169 037€ en section fonctionnement
- 0.00€ en section investissement

*Adopté à l'unanimité,*

### **Délibération n°23-041 – Budget primitif maison de la petite enfance – exercice 2023**

Rapporteur : Pierre SABLON

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 518 525€ en section fonctionnement
- 11 729€ en section investissement

*Adopté à l'unanimité,*

**Délibération n°23-042 – Budget primitif maison de santé – exercice 2023**

Rapporteur : Pierre SABLON

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 129 874€ en section fonctionnement
- 86 159€ en section investissement

*Adopté à l'unanimité,*

**Délibération ajournée – Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h50.

Le Maire  
Michel COURTEAUX



La secrétaire de séance  
Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

